

COMPTE RENDU SEANCE DU MARDI 05 JANVIER 2010 A 21 HEURES

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès verbal de la séance précédente.
3. Montpellier agglomération : Délibération commission d'évaluation des transferts des charges.
4. Emprunt salle communale.
5. Délibération D.G.E. : mise en discrétion des réseaux secs (électricité + téléphone), Rue Gaston Baissette.
6. Montpellier agglomération : Projet d'intérêt commun 2010.
7. Montaud Patrimoine : Demande de participation financière pour la réalisation de panneaux de signalisation d'interdiction d'accès au château.

Sous la Présidence de Joël COMBETTES par procuration de Monsieur Pierre COMBETTES empêché,

étaient présents : Mmes Monique BALSAN, Marie-Thérèse FABRE, Mme Hélène GABRIELI-MAGOT, Jacqueline GERBE, Catherine GUILLERMET, Valérie REIMUND.

MM Gilles CLIMENT, Joël COMBETTES, Dominique CROULLEBOIS, M. Samuel FABRE, M. Pierre FORTIER, M. Joël RAYMOND, Thierry SERVES.

Représenté : M. Pierre COMBETTES qui a donné pouvoir à M. Joël COMBETTES.

Absents excusés : Mme Catherine MAVEL.

1. Approbation de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire adjoint soumet à l'approbation du conseil municipal l'ordre du jour qui comporte 7 points, L'ordre du jour comprenant 07 points est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès verbal de la séance précédente.

Le procès verbal de la séance du 1^{er} décembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

3. Montpellier Agglomération : Délibération commission d'évaluation des transferts des charges.

Madame l'Adjoint aux finances présente le projet de rapport 2009 de la commission d'évaluation des transferts des charges de Montpellier agglomération qui a été soumis à la commission lors de la séance du 15 décembre 2009 qui en a débattu et l'a approuvé à l'unanimité.

Le rapport 2009 établit, commune par commune, le montant définitif de l'attribution de compensation. Le Président de la communauté d'Agglomération de Montpellier a saisi les conseils Municipaux des communs membres qui ont un mois pour se prononcer sur le rapport 2009 de la commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal approuve ce rapport à la majorité et une abstention.

4. Emprunt de la salle communale.

La commission des finances rappelle au conseil municipal qu'il convient de souscrire un emprunt afin de financer les travaux de construction de la salle communale.

Une consultation auprès des banques a été effectuée afin d'obtenir un prêt aux meilleures conditions. À l'issue de cette démarche, il est proposé au conseil municipal de souscrire un contrat d'emprunt de **315 000 €** auprès du crédit Agricole, aux conditions suivantes :

- durée du prêt : 25 ans,
- taux d'intérêt : taux variable CAP, index EURIBOR 3 mois, taux de départ : 2.97 %, taux plafond : 3.97 %,
- montant : versement constant de 4 474.00 € selon échéancier théorique,
- périodicité des échéances : trimestrielle.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide de souscrire cet emprunt et autorise le Maire à signer les pièces du dossier d'emprunt.

5. Délibération DGE : mise en discrétion des réseaux secs (électricité + téléphone), Rue Gaston Baissette.

Le projet de mise en discrétion des réseaux électriques et téléphoniques est éligible à la Dotation Globale d'Équipement (D.G.E) de 2010. Ce projet est estimé à 281 885 € H.T. Le Conseil municipal sollicite l'inscription de ce projet au programme de la DGE 2010.

6. Montpellier Agglomération : Projet d'Intérêt Commun 2010.

Le Conseil municipal propose d'inscrire l'aménagement de la traverse de Montaud (Rue Gaston Baissette, Place de l'Eglise et Rue des Près) au Programme d'Intérêt Commun 2010 afin d'obtenir la participation financière de Montpellier Agglomération.

7. Montaud Patrimoine : Demande de participation financière pour la réalisation de panneaux de signalisation d'interdiction d'accès au château.

Monsieur Joël Combettes rappelle la demande de subvention faite par Montaud Patrimoine. Le Conseil municipal a demandé à la dite association de fournir un devis pour la pose de panneaux de signalisation du Château de Montlaur.

Ce devis s'élève à la somme de 360 € H.T. Après discussion le Conseil municipal par 8 voix « pour », 2 voix « contre » et 4 « abstention », décide de prendre en charge ces travaux de signalisation au regard de la facture présentée pour la somme de 360 € H.T.

Pour information.

Achat d'un véhicule Kangoo Express CAMPUS au garage Renault à Sommières pour un montant de 10 456.28 € TTC, reprise comprise et bonus déduits.

La séance est levée à 22 h 18.